

**Fiche technique de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 22.12.2008

revue le : 15.12.2008

**\* 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société**

- Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit: **Signum - flow -**

- opal schneide, opal transparent, mamelon-dentin, sekundär-dentin

- Emploi de la substance / de la préparation Résine cosmétique

- Producteur/fournisseur:

Heraeus Kulzer GmbH  
Grüner Weg 11, D-63450 Hanau

Tel.: 0800 4372522

- Service chargé des renseignements:

Dr. Ruppert  
Tel.: +49 6081 959-210  
Fax: +49 6081 959-223

email: klaus.ruppert@heraeus.com

- Renseignements en cas d'urgence:

Centre antipoison de Berlin: Téléphone (24 heures) 030 19240 (+49 30 19240)

**2 Composition/informations sur les composants**

- Caractérisation chimique

- Description : Préparation aux méthacrylates

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 24448-20-2	Bisphenol-A-ethoxylat(2)dimethacrylat
EINECS: 246-263-7	

Xi; R 36/38	25-50%
-------------	--------

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**3 Identification des dangers**

- Principaux dangers: néant

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: néant

- Système de classification :

Les examens toxicologiques ont démontré que le matériau n'est pas à caractère dangereux.  
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**4 Premiers secours**

- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- après ingestion : Provoquer de vomissement et consulter un médecin.

**\* 5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

- Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

- Autres indications -

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**

- Les précautions individuelles: Non nécessaire.

(suite page 2)

## Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2008

revue le : 15.12.2008

### Nom du produit: Signum - flow -

(suite de la page 1)

- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissus pour des quantités petites)
- **Indications complémentaires :**  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
  - **Précautions à prendre pour la manipulation:** Aucune mesure particulière n'est requise.
  - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
  - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
  - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stockage frais (pas au-dessus de 25° C)

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
  - **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
  - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
  - **Protection respiratoire :** non nécessaire.
  - **Protection des mains :**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
    - **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
    - **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
    - **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc nitrile
    - **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc nitrile
  - **Protection des yeux :** Non vraiment nécessaire

(suite page 3)

**Fiche technique de sécurité  
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 22.12.2008

revue le : 15.12.2008

**Nom du produit: Signum - flow -**

- **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

(suite de la page 2)

**9 Propriétés physiques et chimiques****· Indications générales.**

· <b>Forme :</b>	liquide
· <b>Couleur :</b>	Divers, selon l'encrage
· <b>Odeur :</b>	inodore

**· Modification d'état**

· <b>Point de fusion :</b>	non déterminé
· <b>Point d'ébullition :</b>	>200°C

**· Point d'éclair :**

&gt;100°C

**· Auto-imflammabilité :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**· Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

**· Densité à 20°C:**0 g/cm<sup>3</sup>**· Solubilité dans/miscibilité avec****· l'eau :** non ou peu miscible**10 Stabilité et réactivité**

- **Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** néant
- **Indications complémentaires :** Possibilité de polymérisation générant du chaleur en cas de stockage trop longue et/ou au température élevée.

**11 Informations toxicologiques****· Toxicité aiguë :****· Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.

**· Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**· Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

**12 Informations écologiques****· Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

F  
(suite page 4)

## Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2008

revue le : 15.12.2008

**Nom du produit: Signum - flow -**

(suite de la page 3)

### 13 Considérations relatives à l'élimination

**· Produit :****· Recommandation :**

Des petites quantités peuvent être polymérisées par la lumière et jetées aux ordures ménagères. Des quantités plus importantes sont à déposer dans des containers d'ordures spéciaux conformément aux règlements en vigueur dans les différents pays.

**· Catalogue européen des déchets**

18 01 06 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

**· Emballages non nettoyés :****· Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

\*

### 14 Prescriptions de transport

**· Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :****· Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :****· Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :****· Classe IMDG/GGVmer :****· Polluant marin :**

Non

**· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :****· Classe ICAO/IATA :**

-

**· Indications complémentaires de transport : -**

### 15 Informations réglementaires

**· Marquage selon les directives CEE :**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases R importantes:**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

**· Service responsable de l'édition de cette fiche de données:** Service Sécurité/Environnement**· Contact :**

Dr. Thiele Tel.: (+49) 6181 35-3012  
email: ruediger.thiele@heraeus.com

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

F